

Inoubliable !

Inoubliable le choix du noir absolu pour les décorations de Noël dans notre village !! Le résultat dans les rues le soir ? Comme ci-contre : **du noir, du noir, rien que du noir...**



Mais cela ne nous empêchera pas de vous présenter **tous nos vœux de réussite, bonheur et santé pour cette nouvelle année 2009.**

BONNE ANNEE A TOUS.

Dans ce numéro :

- Page 1 - Voeux
- Page 1 - Parking à Arbourse ?!
- Page 1 - Sommes-nous si misérables ?
- Page 2 - Article 11 de la déclaration des droits de l'homme
- Page 2 - La pluie : des dégâts non négligeables
- Page 2 - En bref
- Page 3 - Le saviez-vous ?
- Page 3 - Vous avez dit travaux urgents ?
- Page 3 - Mise au point sur la position de certains conseillers
- Page 4 - Les projets communautaires
- Page 4 - Carnet

Parking à Arbourse ! ?

Comme prévu par le délibéré du Conseil Municipal du 11 septembre 2008, l'entreprise EIFFAGE a procédé à la réfection du chemin menant de chaque côté du bâtiment communal. Ainsi, les accès, d'un côté à la salle des fêtes jusqu'au préau, et de l'autre à la mairie jusqu'au refuge pèlerin, ont été goudronnés. La facture éditée le 30/11/08 par la société, conformément au devis prévisionnel, s'élève à 7 665 € HT ou 9 155,38 € TTC.

Si les accès aux bâtiments sont maintenant propres, il semble que Monsieur le Maire souhaite les transformer en parking municipal. En effet, un Van qui avait stationné là pendant très longtemps, puis avait disparu, est revenu s'installer juste devant l'entrée du refuge pèlerin. Alors, non seulement la perspective offerte aux éventuels occupants du refuge n'est pas particulièrement réjouissante, mais il est évident que le positionnement de l'attelage représente un danger.

De plus, du côté préau, il est regrettable que, lors de la réalisation des travaux, il n'ait pas été prévu d'enrober sur environ un mètre de large une bande de terrain allant du préau jusqu'aux toilettes. En effet, l'accès aux toilettes est bien peu commode, particulièrement par temps de pluie, pour les personnes assistant aux manifestations organisées dans la salle des fêtes.

Enfin, le gîte rural a été loué pour quelques semaines, à compter du 10 novembre, mais en l'absence de volets (puisqu'ils n'ont été ni repeints, ni réinstallés) et sans doute pour protéger des regards indiscrets dès la tombée de la nuit, il a fallu procéder à la pose de panneaux autocollants occultants sur la fenêtre.



Sommes nous si misérables ?

La commémoration du 11 novembre a été organisée comme chaque année par Monsieur le Maire, en présence d'une dizaine d'habitants qui se sont recueillis après dépôt de gerbe et discours.

Comme il se doit, un conseiller municipal portait le drapeau. Et là, nous avons vu se déployer dans le vent une misère. Un drapeau plein de trous, déchiré, les franges effilochées. La commune ne pourrait-elle s'offrir un drapeau neuf ?

Nous nous sommes renseignés sur le coût d'un tel achat. Il suffirait au maximum d'une somme de 800 €.



Alors, comparé à ce qui a été dépensé pour l'entourage des containers, pour les panneaux d'affichage de la salle des fêtes ou pour bien d'autres achats, cela paraît, à l'évidence, possible mais ne semble nullement être la priorité de Monsieur le Maire, pas plus que les panneaux d'affichage extérieurs, ou bien d'autres misères.



↓ Article 11 de la déclaration des droits de l'Homme

« La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme ; tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi. ... »

↓ La pluie : des dégâts non négligeables

Par temps de pluie, l'accès aux containers du « crot de l'orme » est parfaitement impraticable. Boue et flaques d'eau qui ne se résorbent pas obligent les habitants à chausser des bottes pour déposer leurs ordures.

Des riverains s'étant plaints de cette situation, il a été décidé, lors du dernier conseil du 30 décembre 2008, de faire quelque chose pour remédier à cette situation ; sans doute un empierrement.

Mesdames Schafer et Tardy, bien que favorables à ce projet, se sont toutefois abstenues de voter « oui » pour ces travaux, en l'absence de communication préalable du nom de la société chargée de l'exécution et en l'absence de devis.

D'autres problèmes liés à l'absence de drainage des eaux de pluie sont à déplorer dans ce même quartier du village. Juste après le virage en direction de la route de Prémery, le goudron de la rue gonfle sous l'effet des eaux de ruissellement qui se concentrent à cet endroit. En hiver, ce passage devient particulièrement dangereux en raison des plaques de verglas qui se forment inévitablement. De plus les murs des maisons riveraines sont envahis par l'humidité et le salpêtre.



Pour autant aucune disposition n'a été prise par la commune pour comprendre ce qui est réellement en cause et pour répondre notamment au problème d'insalubrité des habitations concernées.

↓ En bref

- Courant novembre, trois conseillers (Monsieur Kuntzmann, Mesdames Schafer et Tardy) et un habitant de la commune (Monsieur Ribaud) ont demandé à Monsieur le Maire de pouvoir accéder à l'atelier afin de vérifier l'inventaire déjà réalisé. Une fin de non recevoir leur a été opposée. Ils comptent renouveler leur demande en début d'année et, en cas de nouveau refus, ils envisagent de faire un recours auprès des instances compétentes. Il en sera fait de même pour les comptes de la régie de recette.
- Après délibération du conseil municipal en novembre dernier, Monsieur le Maire a obtenu qu'un plein d'essence lui soit payé pour son quad en raison de services rendus (épandage de désherbant à l'aide de cet engin - un réservoir de quad contient, suivant les modèles, entre quinze et vingt litres). Quelques questions se posent cependant, pourquoi Monsieur le Maire s'est-il chargé lui-même de ces travaux alors que nous avons un agent d'entretien ? Pourquoi a-t-il utilisé son quad et non le tracteur communal ? Pourquoi n'a-t-il pas, si le quad était indispensable, demandé un remboursement de frais ? Ces questions resteront sans réponse. Mais la méthode utilisée en l'espèce ne nous semble pas être appropriée.
- Comme le conseil municipal l'avait décidé en novembre dernier, les cadeaux de Noël pour les enfants et les aînés ont été remis sous forme de chèques cadeaux aux familles des premiers et sous forme de paniers garnis remis à domicile pour les seconds. Nous regrettons qu'une telle occasion de réunir enfants et anciens, lors d'une réunion festive, ait été manquée. Cela se pratique pourtant ailleurs avec succès, même dans des communes plus petites que la nôtre.
- Le deuxième adjoint, lors de la réunion du conseil municipal du 8 novembre 2008, nous a appris que l'utilisation du « carnet essence », votée en début de mandature pour gérer la consommation d'essence, avait finalement été abandonnée parce que l'agent d'entretien (parti peu après en raison de la fin de son contrat) trouvait que noter ainsi chaque plein était vraiment trop compliqué. Mais est-ce à un agent d'entretien en contrat à durée déterminée de décider des procédures à suivre ? De fait, le résultat est qu'il n'y a plus de contrôle de la consommation d'essence.

↓ **Le saviez-vous ?**

- Depuis 2002, une décision du conseil municipal a fixé les tarifs d'occupation de la salle des fêtes pour les associations et habitants de la commune :
 - * occupation gratuite cinq fois dans l'année pour les associations
 - * et 46 € par jour pour les habitants.
- Cette année, le tarif des bagues de chasse était fixé à 24 € pour un chevreuil, 35 € pour un sanglier, 110 € pour un faon, 140 € pour un dague ou une biche, 200 € pour un cerf C1 et 280 € pour un cerf C2.
- Le tir au fusil, quelle qu'en soit la raison, est bien évidemment interdit dans le périmètre d'un village par arrêté préfectoral, même avec un permis et à fortiori sans. Alors, pas de tir au pigeon autour des maisons ! D'autres solutions existent pour se débarrasser éventuellement de ces volatiles ou autres nuisibles, particulièrement à proximité de bâtiments communaux !
- En 1132, notre village s'appelait « **Arbussa** ». C'est en raison de cette appellation que les habitants de notre commune se nomment les Arbussois et les Arbussoises. Arbussa est devenue Arbourse à partir de 1290. Si nous découvrons la ou les raisons de cette évolution, nous ne manquerons de vous le dire.
- Le recensement 2006, qui a fixé les statistiques officielles, en ce qui nous concerne, donne un nombre d'habitants égal à 108, enfants compris. Par contre, le nombre d'inscrits sur la liste électorale de 2008 est beaucoup plus élevé : 121 inscrits. Sans doute parce que des personnes non recensées sur la commune ont malgré tout choisi d'y voter.

↓ **Vous avez dit travaux urgents ?**

Lors du conseil du 8 novembre 2008, une majorité a voté favorablement à la proposition de ravalement partiel du clocher. Cette proposition était, soi-disant, faite en urgence, en raison d'un risque de chute de pierres. Mesdames Schafer et Tardy se sont prononcées contre cette décision, parce que l'urgence en question n'était pas démontrée et parce qu'elles estimaient que l'entreprise pressentie (soit celle qui avait effectué les travaux de réfection de la toiture de l'église) pouvait très certainement, même rapidement, fournir un devis. Elles se sont, bien sûr, renseignées lors de la réunion du conseil suivant, le 30 décembre 2008, pour savoir ce qu'il en était de ces travaux urgents. Monsieur le Maire leur a répondu que, finalement, ce ravalement partiel ne serait pas commencé avant que des devis ne soient reçus. Nous nous félicitons de cette décision.

↓ **Mise au point sur la position de certains conseillers**

Lors de conseils municipaux, certains conseillers s'abstiennent ou votent contre les propositions qui sont faites. Des habitants se sont étonnés de cette position et nous tenions à fournir quelques explications. Il nous semble en effet qu'un vote, pour être valable, doit être exprimé en toute connaissance de cause. Or, il arrive très fréquemment que les informations nécessaires aux votes ne soient que partiellement données, soient communiquées au dernier moment sans permettre la réflexion, ou ne soient pas données du tout.

Un exemple illustre parfaitement nos dires, c'est le vote qui a été exprimé le 8 novembre 2008 au sujet du ravalement du clocher de l'église. Comment voter favorablement quand aucun devis n'est présenté ? Nous pensons que, pour rester fidèle à notre engagement, nous ne le devons pas.

Dans un autre registre Mesdames Schafer et Tardy ont aussi voté contre à la proposition de taxe d'affouage à 15 €. Pourquoi ? Parce qu'elles pensaient que ce montant pouvait être diminué.

Monsieur le Maire avait proposé 17 € ; des conseillers ont ensuite proposé de maintenir les 15 € demandés les années précédentes aux affouagistes ; Mesdames Schafer et Tardy ont, quant à elles, souhaité que la taxe d'affouage soit diminuée et fixée à 10 €, la commune n'ayant nul besoin de cet argent. Finalement une majorité du conseil municipal a décidé de maintenir la taxe d'affouage à 15 €, et c'est la raison pour laquelle Mesdames Schafer et Tardy ont, bien entendu, voté contre pour faire valoir leur opinion.

C'est donc toujours dans un souci de défense des intérêts des habitants que ces conseillères municipales votent contre ou s'abstiennent, et non dans un esprit de contradiction acharnée, comme certains le prétendent. Bien sûr, si les comptes-rendus du conseil municipal affichés par Monsieur le Maire expliquaient, comme cela devrait être, le sens des votes, nous n'aurions pas à fournir des explications comme nous le faisons ici. En tout cas, si, dans l'avenir, vous avez quelques soucis de compréhension des comptes-rendus, n'hésitez pas à nous contacter, nous vous donnerons immédiatement tous les éclaircissements demandés.

Les projets communautaires

En ce qui concerne l'étude menée en vue d'améliorer les paysages, et pour compléter ce qui a été dit dans le précédent numéro, il a finalement été décidé que le repérage des points noirs ainsi que l'analyse paysagère approfondie seraient réalisés plus tard. Dans un premier temps, il s'agira seulement, après une prospection de terrain, de repérer les sites à valoriser et de proposer des améliorations aux communes souhaitant un embellissement paysager. Cette étude a déjà été réalisée sur la commune de Prémery.

Dans le cadre de l'animation des espaces ruraux, le Conseil Général s'est donné pour mission la valorisation des itinéraires de promenades et des chemins de randonnée. Dans ce but une subvention est accordée aux communautés de communes pour l'entretien de ces chemins. Pour que ce projet communautaire serve aussi l'insertion professionnelle, il a été décidé que l'entretien en question serait réalisé par notre chantier d'insertion.

En matière d'aide au plus démunis, la communauté de communes ne subventionnait jusqu'à présent que les « Restos du Cœur » pour un montant de 500 € par an. Pour affirmer notre soucis d'action solidaire, il a été décidé d'accorder une somme équivalente au Secours Catholique qui œuvre dans le même domaine.

Le poste de l'agent administratif qui assurait des permanences d'information administrative doit être supprimé. La communauté de communes qui souhaite qu'une telle permanence se maintienne, afin de faciliter l'accès du public à toutes les réponses aux questions d'ordre administratif, a demandé à la Sous-Préfecture de s'engager à verser une subvention permettant d'organiser la pérennité de ce service. Nous ne manquerons pas de vous informer des jours retenus pour la permanence lorsque ce projet sera réalité.

La communauté de communes a décidé de décentraliser les séances de cinéma. Ainsi chaque commune, si elle le souhaite, peut demander à recevoir une séance de cinéma, surtout lorsqu'elle est très éloignée de Prémery. Pour accueillir une séance de cinéma, il faut constituer un dossier indiquant la grandeur de la salle d'accueil, la conformité des installations, notamment en matière de sécurité etc. Au moins cinq communes ont déjà fait connaître leur vif intérêt pour ce projet qui devrait permettre au plus grand nombre d'avoir accès plus facilement au cinéma.

La communauté de communes a encore rappelé que les chambres d'hôtes, depuis le 21/09/07, doivent être déclarées chaque année en mairie avant le 31 décembre, sous peine de ne plus pouvoir recevoir de public. Les communes ont reçu par circulaire toutes les informations à ce sujet par les services de la Préfecture. Ce recensement visant le respect des normes est sous la responsabilité du Maire.

Le président de la communauté de communes présentera ses vœux lors de la réunion ouverte aux nouveaux arrivants le 10 janvier 2009, à 11h, à la salle des fêtes de Prémery.

Carnet

Condoléances

Les membres d'Arbourse Info s'associent pour présenter leurs très sincères condoléances à la famille de Monsieur Jacky VIONET, décédé tragiquement en novembre 2008, ainsi qu'à la famille de Madame Aimée THEVENIN, décédée subitement, le 31 décembre 2008, dans sa 88ème année.

Félicitations

L'équipe d'Arbourse Info adresse ses félicitations à Monsieur Georges MERLOZ pour la naissance de sa petite fille Constance née le 11 novembre 2008.

Vœux de rétablissement

Nous adressons tous nos vœux de rétablissement à Madame VIONET après les terribles événements qu'elle vient de connaître ainsi qu'à Madame LINARD qui a dû, pour se soigner, quitter son domicile depuis presque deux mois.



Arbourse Info

Association collégiale

Le Bourg
58350 ARBOURSE

Journal indépendant, gratuit, distribué en boîte à lettres

Pour nous contacter, adhérer, diffuser des informations ou des annonces, appelez nous au

06 08 60 37 45

ou envoyez nous un message à
arbourse-flashinfo@orange.fr

Adhésion : 5 € par trimestre

Rédaction : Claude Tardy

Comité de rédaction :
membres actifs de l'association

I - Sur le point n° 4 adhésion à e-bourgogne et décision de continuer la séance à huis clos

Concernant le projet e-bourgogne, le n° 3 d'Arbourse Flash/Info décrivait, en page 2, l'intérêt actuel et l'importance future de ce projet. Dans son compte rendu, comme lors de la séance du conseil, Monsieur le Maire et ses deux adjoints ont réduit le contenu du portail e-bourgogne à la dématérialisation de la passation des marchés publics. Or ce n'est pas cela du tout. Ce portail vise non seulement la passation des marchés mais encore la dématérialisation de tous les accès aux services administratifs ainsi que l'ensemble de l'activité des communes. Ainsi factures, comptes, documents seront informatisés, archivés, facilitant du même coup la transparence et les liens avec les administrations. Beaucoup de municipalités de notre communauté de communes ont d'ailleurs adhéré. L'argument de Monsieur DAGNIAUX pour refuser notre adhésion était que celle-ci supposerait la suppression d'emplois. Ce n'est pas le cas. Il faut nécessairement des personnes pour informatiser les documents, les mettre en ligne, gérer les sites etc. Au contraire cela permettra sans doute de compléter la formation des secrétaires de mairie, et devrait également leur faciliter l'accès à tous les documents administratifs.

En séance Monsieur BIROLLEAU, et Monsieur DAGNIAUX ont traité Madame TARDY de « menteuse » parce qu'elle aurait indiqué sur son journal des tarifs d'adhésion à e-bourgogne erronés. Mais nous constatons avec plaisir qu'entre la séance du conseil et la rédaction du compte rendu, les chiffres indiqués pour le coût de l'adhésion à ce projet sont redevenus très sensiblement les mêmes que ceux que nous avions annoncés (40 € la première année, **si adhésion en 2008**, environ 80 € en 2009 et environ 120 € les autres années. Nous avons également écrit que si l'adhésion ne se faisait pas en 2008, le droit d'entrée serait beaucoup plus dissuasif la première année (environ 300 € à verser en plus de la cotisation), puis le coût de la cotisation annuelle reviendrait naturellement à environ 120 € chaque année (maintenance juridique et technique comprise. Nous écrivons « environ », parce que les indications de coût qui nous ont été fournies lors de la réunion, organisée le 24 octobre 2008, à la communauté de commune étaient établies en fonction de fourchettes indicatives et non en fonction d'un calcul exact en référence à un nombre précis d'habitants (C'est ainsi que se fait le calcul). Quant aux 50% de droit d'entrée s'ajoutant à la cotisation annuelle dont parle le compte rendu, nous n'avons pas eu cette information et nous n'avons pas encore pu la vérifier. En tout cas, lors de la réunion du 24/10/08, les informations sur les coûts d'adhésion ne nous semble pas avoir été abordées en ces termes. Quoiqu'il en soit, ce processus de dématérialisation des données administratives, projet phare de la région, est en marche depuis déjà plusieurs années et est à notre avis irréversible. C'est un projet qui vise la simplification des démarches et la traçabilité des informations. Dommage, nous n'avons pas adhéré. Pourtant, dans le même esprit, Monsieur le Maire avait proposé et fait adopté par le conseil du 14 juin 2008, notre adhésion au logiciel de consultation des données cadastrales pour un montant de 164,40 € HT auquel il convient d'ajouter des frais annuels de maintenance s'élevant à 60 € HT.

Concernant la décision de huis clos, selon le compte rendu elle aurait été prise parce que Madame TARDY était « furieuse ». Il sera rappelé, et les personnes présentes peuvent le confirmer, que Madame TARDY n'a fait que répondre avec vivacité aux accusations de mensonge et a rappelé quelle était la finalité de e-bourgogne. La décision de continuer à huis clos la séance du conseil a donc été prise sans raison valable et nous comptons saisir de cette affaire la juridiction compétente. Les habitants de la commune présents ont donc été dans l'obligation de sortir et nous trouvons bien risquées les insinuations faites par le compte rendu, comme quoi les personnes en question appartiendraient pour certaines à une association de la commune. Et, même si c'était vrai, la liberté d'association existe, de même que la liberté pour tous les habitants d'assister à un conseil municipal. Il s'agit de choix d'ordre privé qui ne regarde en aucun cas le conseil municipal.

II - Sur le point n° 5 virement de crédits

Mesdames SCHAFER et TARDY se sont abstenues lors du vote de cette proposition, non parce qu'elles étaient contre le virement de crédit a priori, mais parce que les comptes donnant explication de cette demande de virements étaient inexacts. La somme demandée aurait dû au centime près être égale à 3 102,87 € et non 3 500 €. En effet, lorsqu'il s'agit de comptabilité tout doit être calculé au centime près.

III - Sur le point n° 6 indemnité de fonction du second adjoint

Lors de son élection du 23 mars 2008, le second adjoint avait insisté sur le fait qu'il ne voulait pas percevoir d'indemnité en raison des faibles revenus de la commune. Ce jour là, lors du vote de l'indemnité du maire et du premier adjoint quatre conseillers dont Mesdames SCHAFER et TARDY s'étaient déterminés contre la proposition de fixation de celles-ci au maximum légal pour les communes de moins de 500 habitants. Elles avaient en effet demandé que l'indemnité soit calculée au prorata du nombre d'habitants. Il semble en effet évident que le travail du Maire et de ses adjoints n'est pas le même dans une commune de 100 ou de 500 habitants et qu'il convient d'en tenir compte. Fidèles à leur opinion, Mesdames SCHAFER et TARDY ont donc encore une fois voté contre la fixation de l'indemnité du second adjoint au maximum légal.

IV - Sur le point n° 7 ajout de deux extincteurs

A ce sujet, Madame TARDY s'est abstenue de voter cette proposition en l'absence de tout devis et après avoir fait remarquer que les achats d'extincteurs faits au cours du premier semestre avaient coûté bien cher et que d'autres sociétés proposaient des modèles à moindre coût à service identique. Le conseil n'a pas jugé utile de tenir compte de cette remarque.

V - Sur le point n° 8 dissolution de la commission de finances existante et constitution de la nouvelle

Nous regrettons que par le biais d'un compte rendu de séance de conseil municipal, des attaques personnelles soient diffusées. Selon ce compte rendu un membre de la commission de finances aurait publié des informations erronées dans un journal. Or, nous ferons remarquer que les informations retransmises par Arbourse Flash/Info, dont il est question, sont vérifiées et nullement erronées. D'autre part ces informations sont collectées par un comité de rédaction pour être rédigées ensuite par Madame TARDY. Nous rappellerons encore que les informations concernant la commune sont publiques et donc consultables par tout le monde. D'autre part, comment peut-on estimer valable le fait de vouloir dissoudre une commission de finances parce que deux membres de celles-ci ne veulent plus y siéger en présence de Madame TARDY. Fait-on partie d'un conseil municipal pour ne rien dire ?

La commission de finances comptait cinq membres plus le Maire et supposait donc un équilibre. Aujourd'hui, elle ne n'en compte plus que quatre (dont les deux adjoints) plus le Maire. Il n'y a donc plus d'équilibre.

En ce qui concerne :

- 1) Les 342 600,83 €, vous trouverez au verso de cette feuille le compte administratif 2007 qui indique cette somme en excédent global de recettes
- 2) Les 65 000 € pour les chemins, c'est un point qui a été débattu en conseil municipal en novembre, sur fourniture, par Monsieur le Maire, de devis. Ce point n'a jamais fait l'objet d'une communication écrite de notre part.
- 3) Les horloges astronomiques, le point qu'il nous avait semblé important de souligner était notre contentement face à cette installation qui permettait enfin de ne plus avoir l'éclairage public allumé en plein jour comme c'est le cas depuis plusieurs années
- 4) L'aménagement des containers, nous nous réjouissons de savoir que les factures acquittées pour un montant de 1 917,49 € concernent, non pas un abris mais deux, et que bientôt le village s'embellira d'un second abris sans dépense supplémentaire.
- 5) Les plinthes en chêne achetées, nous avons simplement demandé en conseil municipal à quel aménagement elles avaient servi puisque nous ne le savions pas. Il ne s'agit donc nullement d'une « analyse superficielle »
- 6) Les achats à Brico Dépôt ou chez Bonnet, nous avons effectivement demandé quelques éclaircissements (que nous n'avons pas obtenus) parce que nous avions noté qu'au cours du premier semestre 2008 la commune avait effectué pour 697,23 € et 716,20 € d'achats divers dans ces magasins. Les sommes nous paraissant importantes, nous avons demandé à visiter l'atelier pour voir les pistolets, antivol, chaînes, pelle, tournevis, clés diverses, forets, charnières, guide et chaîne d'élagueuse, bobine etc. En fait nous voulions en savoir plus sur ces achats mais loin de nous l'idée de vouloir contrôler le travail de conseillers puisque l'inventaire qu'ils ont constitué ne nous a jamais été communiqué. Par contre, en tant que conseiller nous voulions avoir accès à cet atelier. Nous pensons que Monsieur le Maire ne peut pas nous l'interdire.

Chacun pourra, dans ces conditions, se faire une idée de l'appréciation de Monsieur le Maire qui prétend qu'il n'est pas possible de nous faire confiance.

VI - Sur le point n° 9 accès aux containers du crot de l'orme

Mesdames SCHAFER et TARDY ont voté contre la proposition d'aménagement de l'accès au crot de l'orme, pour deux raisons : la première parce que, là encore, la proposition d'empierrement a été faite sans devis et sans connaissance de l'entreprise prestataire et la deuxième parce que la proposition d'empierrement nous semblait parfaitement insuffisante et ne pouvant durer dans le temps.

VII - Sur le point n° 10 demandes prétendues de Madame TARDY

Voir paragraphe 6 du point n° 8 ci-dessus

VIII - Sur le point n° 11 pigeons sur le clocher de l'église

Le compte rendu de séance n'est pas le reflet exact de ce qui a été dit. En effet, un conseiller a souligné qu'il était bien dangereux de ne pas empêcher les tirs dirigés contre les pigeons perchés sur le toit de l'église, et qu'il était donc important de chercher des solutions à la question des pigeons avant qu'il n'y ait un accident.

**VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2007
 et sur l'affectation du résultat d'exploitation 2007**

Nombre de membres afférents au conseil	11
Nombre de membres en exercice	11
Nombre de membres présents	
Absentis représentés :	
Nombre de suffrages exprimés	
Votes } Pour :	Contre : 0

Date de la convocation :

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Mr J-Michel DAGNIAUX, 1er Adjoint, délibérant sur le compte administratif l'ex 2007 dressé par Mr Patrick PRUVOT, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif 2007 et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1 ° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédent
Résultat reportés	0.00	107 504.52
Opérations de l'exercice	77 052.04	181 275.58
TOTAUX	77 052.04	288 780.10
Résultat de clôture		211 728.06

INVESTISSEMENT	
Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédent
0.00	137 551.13
23 343.36	16 665.00
23 343.36	154 216.13
	130 872.77

ENSEMBLE	
Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédent
0.00	245 055.65
100 395.40	197 940.58
100 395.40	442 996.23
	342 600.83

Total résultats ref
 Fonct. + Investiss
 245 055.6

Résultat gloi
 de clôture
 211 728.0

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la transmissi
 Sous-Préfecture de Cosne Cours s/Loire le

Restes à Réaliser 185 696.00 48 780.00

Besoin de financement 136 916.00

2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décidé

Résultats propres à l'exercice :
 Fonct. : 104 223.54
 Invest. : -6 678.36
 Résultat : 97 545.18

la somme de :
 et de :

6 043.23

au C/1068 de la section d'investissement, excédent de Fonct. capitalisé

205 684.83

au C/002 de la section de fonctionnement, excéd. de Fonct. capitalisé

3° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

4° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

5° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ont signé au Registre des délibérations Mrs et Mme Jean-Michel DAGNIAUX, 1er Adjoint / Michel BIROLLEAUD, 2e Adjoint / Jean-Claude KUNTZMANN / Claude TF
 Jean-Pierre CORRALES / Marcel RAGUENEAU / Thérèse SCHAFER / Yann LURIER / Christian BEHAL.